

Douze raisons pour interdire les pesticides de synthèse

1. **Les pesticides sont des tueurs en série.** Selon les dernières estimations des Nations Unies, les pesticides sont à l'origine de 200.000 décès par intoxication aiguë chaque année, dont 99% surviennent dans les pays en développement¹.
2. **Les pesticides sapent le droit à la santé.** Les effets directs des pesticides sur les êtres vivants sont largement documentés. Même à dose infinitésimales², ils sont de graves poisons qui provoquent de nombreux cancers, bouleversent le système immunitaire et endocrinien, limitent la fertilité, augmentent les risques de malformations congénitales.
3. **Les pesticides ne sont pas nécessaires pour nourrir le monde** et sont incompatibles avec les objectifs d'agriculture durable. Ce sont les conclusions du rapport des Nations Unies sur l'utilisation des pesticides et des droits de l'homme (2017)³. Loin de protéger le droit à l'alimentation grâce à de plus gros rendements, les pesticides le sapent. Car ils détruisent la biodiversité des zones agricoles, épuisent les surfaces arables, polluent les sols et l'eau et sont néfastes pour la santé.
4. Les pesticides constituent une **grave menace pour l'accès à l'eau potable**. Bien que l'atrazine ait été interdite par l'UE en 2004, de nombreuses nappes phréatiques en Wallonie en contiennent encore aujourd'hui.
5. **L'évaluation de la toxicité des pesticides présente des failles gigantesques, dont la non prise en compte de la toxicité de nombreux adjuvants, la négligence de l'effet cocktail et de métabolites dangereux.** Un pesticide est un mélange de « matières actives » (ex : glyphosate) et d'adjuvants « non actifs » (appelés « co-formulants »), dont les synergies sont quasi inconnues (et non testées), sans compter que les pesticides interagissent entre eux (« effet cocktail »). De plus, au niveau de l'UE, il n'existe toujours pas de **liste négative des coformulants**, ce qui rend difficile l'évaluation approfondie des risques liés aux pesticides. Enfin, il n'existe pas d'harmonisation européenne de la gestion des risques sanitaires et environnementaux des métabolites de pesticides⁴.
6. **Il n'existe à ce stade aucun objectif européen contraignant visant à réduire l'utilisation des pesticides.**
7. **La mise en œuvre des législations sur les pesticides est lacunaire.** C'est ce que démontrent les rapports de la Commission européenne (2017) sur la mise en œuvre de la législation sur les pesticides, dont le Parlement européen (PE) s'est fait l'écho⁵. Ceux-ci mettent en évidence des lacunes

¹ Rapport conjoint de Hilal Elver, Rapporteur Spécial des Nations Unies pour le droit à l'alimentation et de Baskut Tuncak, Rapporteur Spécial des Nations Unies sur les substances toxiques (2017).

² La dose active se mesure en nanogramme par millilitre, c'est-à-dire un milliardième de gramme pour un millième de litre.

³ *Idem*.

⁴ Les métabolites de pesticides sont des produits issus de la dégradation ou de la transformation des substances actives chimiques contenues dans les produits phytopharmaceutiques et biocides. Ayant une structure chimique différente de celle de leur molécule mère, les métabolites présentent des propriétés physico-chimiques distinctes et peuvent donc se comporter très différemment dans l'environnement. De manière générale, les métabolites des pesticides peuvent se retrouver dans l'eau destinée à la consommation humaine.

⁵ Rapport des Nations Unies, précité.

importantes dans l'information du public, la collecte d'informations relatives aux cas d'empoisonnement et la mise en œuvre des **plans d'action nationaux**⁶ (PAN) des États membres. 80% de ceux-ci ne contiennent pas d'objectifs quantitatifs, de cibles, de mesures et de calendriers pour les différents modèles d'action, ce qui rend impossible l'évaluation des progrès réalisés, en particulier en matière de protection du milieu aquatique.

8. La réduction de la biodiversité imputable aux pesticides contrevient aux objectifs et engagements européens pris dans le cadre de la **Convention sur la diversité biologique** des Nations Unies. Les pesticides à large spectre tuent non seulement les ravageurs, mais aussi leurs ennemis naturels et les insectes pollinisateurs. Ils provoquent la destruction de la vie biologique des sols. Plus généralement, l'usage massif des pesticides contrevient à la réalisation de l'Agenda 2030 des Nations Unies (Septembre 2015), qui fixe 17 « objectifs de développement durable » (ODD).
9. **Un grand nombre de pesticides extrêmement dangereux ne sont toujours pas couverts par le droit international de l'environnement.** La Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POPs), qui prévoyait initialement l'interdiction ou la restriction de l'utilisation de 12 produits chimiques dangereux (communément appelés « Les douze salopards ») n'a élargi sa liste noire qu'à 16 nouveaux POP depuis son entrée en vigueur en 2004 (soit un maigre total de 28 produits), tandis que des millions de tonnes de produits chimiques sont mis sur le marché européen sans que leur innocuité soit prouvée⁷.
10. **Les instruments internationaux élaborés dans le domaine de l'environnement n'ont donné que des résultats limités en ce qui concerne le remplacement des pesticides dangereux par des solutions plus sûres.** Au sein de l'UE, peu de *pesticides à faible risque* sont disponibles sur le marché : seules treize substances sont approuvées comme substances actives à faible risque sur un total de près de 500 disponibles sur le marché de l'UE⁸.
11. **Le remplacement des pesticides extrêmement dangereux par des pesticides moins nocifs est au mieux un pis-aller**, dans la mesure où de nombreux pesticides initialement considérés comme « bénins » se révèlent ultérieurement très dangereux pour la santé et l'environnement. Même lorsque leur utilisation a été interdite, le risque de contamination peut perdurer pendant plusieurs décennies.
12. **Les alternatives existent. C'est l'agroécologie.** Un modèle préconisé par les experts scientifiques internationaux et les instances des Nations Unies, qui attribue à la biodiversité un rôle majeur pour la productivité agricole ; qui propose la suppression des monocultures au profit de la polyculture et de l'élevage extensif, la mise en œuvre de pratiques culturales comme la rotation des cultures, la gestion de la fertilité des sols et la sélection des plantes agricoles adaptées aux conditions locales.

Inès Trépant

Politologue et auteur du livre « *Biodiversité : quand les politiques européennes menacent le Vivant* », Éditions Yves Michel (2017).

⁶ Les PANs sont le moyen par lequel les États membres fixent les cibles et les actions nécessaires pour atteindre l'objectif de la directive.

⁷ L'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) a les moyens de contrôler seulement 5% des produits chimiques mis en circulation sur le marché européen.

⁸ Résolution du Parlement européen du 12 février 2019 « sur la mise en œuvre de la directive 2009/128/CE sur l'utilisation durable des pesticides ».